

## Fiche de données de sécurité

EP 310 S - A

Date de révision: 03.05.2017

Page 1 de 7

**1. Identification****Identificateur de produit**

EP 310 S - A

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs, joints

**Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Hottinger Baldwin Messtechnik GmbH  
Darmstadt  
Rue: Im Tiefen See 45  
Lieu: D-64293 Darmstadt  
Téléphone: +49 (0)6151 803-0  
e-mail: info@de.hbm.com  
e-mail (Interlocuteur): support@hbm.com  
Internet: www.hbm.com  
Service responsable: Customer Care Center CCC +49 6151 803 0

**Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:** +49(0)6131/19240

**2. Identification des dangers****Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

Peut irriter les voies respiratoires.

**Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

Liquide et vapeurs très inflammables.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Fiche de données de sécurité****EP 310 S - A**

Date de révision: 03.05.2017

Page 2 de 7

Peut irriter les voies respiratoires.  
Susceptible de provoquer le cancer.

**Conseils de prudence**

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Porter un équipement de protection respiratoire.  
EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**3. Composition/information sur les ingrédients****Mélanges****Caractérisation chimique**

Indications pour mélange

**Composants dangereux**

N° CAS	Dénomination chimique	Quantité
109-99-9	tétrahydrofurane	50-100%
89-32-7	anhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique dianhydride 1,2,4,5-benzène-tétracarboxylique, dianhydride pyromellitique	2.5-10%

**4. Premiers soins****Description des premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

NE PAS faire vomir. Danger par aspiration

**5. Mesures à prendre en cas d'incendie****Agents extincteurs****Agents extincteurs appropriés**Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool.

**Agents extincteurs inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

**Dangers spécifiques du produit dangereux**

Combustible. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**Fiche de données de sécurité****EP 310 S - A**

Date de révision: 03.05.2017

Page 3 de 7

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Danger d'explosion.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Assurer une aération suffisante.

**7. Manutention et stockage****Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Conserver le récipient bien fermé.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Indications concernant le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker ensemble avec: Solides auto-inflammables

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Paramètres de contrôle****Valeurs limites (maximales) d'exposition professionnelle (ACGIH)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
109-99-9	Tetrahydrofuran	50			TWA (8 h)	ACGIH-2016
		100			STEL (15 min)	ACGIH-2016

**Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.  
Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.  
Se laver les mains et le visage à la fin du travail.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection hermétiques.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. DIN EN 374  
Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.  
Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.  
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
Modèle de gants adapté: NBR (Caoutchouc nitrile).  
Épaisseur du matériau des gants:  $\geq 0,4$  mm

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.  
Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

**9. Propriétés physiques et chimiques**
**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	ester

**Testé selon la méthode**
**Modification d'état**

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition:	65 °C
Point d'éclair:	-21 °C

**Dangers d'explosion**

Peut former des peroxydes explosifs.

Limite inférieure d'explosibilité:	1,5 vol. %
Limite supérieure d'explosibilité:	12 vol. %
Température d'inflammation:	230 °C

## Fiche de données de sécurité

## EP 310 S - A

Date de révision: 03.05.2017

Page 5 de 7

Tension de vapeur: 200 hPa  
(à 20 °C)Densité (à 20 °C): 0,9572 g/cm<sup>3</sup>**10. Stabilité et réactivité****Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de la chaleur.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone.

**11. Données toxicologiques****Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
89-32-7	anhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique dianhydride 1,2,4,5-benzène-tétracarboxylique, dianhydride pyromellitique				
	par voie orale	DL50 mg/kg	2250	Rat	GESTIS

**Irritation et corrosivité**

Provoque de graves lésions des yeux.  
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

**Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible de provoquer le cancer.  
Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. ( tétrahydrofurane))

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

**12. Données écologiques****Autres effets nocifs**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## Fiche de données de sécurité

EP 310 S - A

Date de révision: 03.05.2017

Page 6 de 7

## 13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets**Élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

## Transport maritime (IMDG)

<b><u>Numéro ONU:</u></b>	UN 1133
<b><u>Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	Adhésives tétrahydrofurane anhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique dianhydride 1,2,4,5-benzènetétracarboxylique, dianhydride pyromellitique
<b><u>Classe(s) de danger relative au transport:</u></b>	3
<b><u>Groupe d'emballage:</u></b>	II
Étiquettes:	3



Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-E, S-D

## Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<b><u>Numéro ONU:</u></b>	UN 1133
<b><u>Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	Adhésives tétrahydrofurane anhydride benzène-1,2:4,5-tétracarboxylique dianhydride 1,2,4,5-benzènetétracarboxylique, dianhydride pyromellitique
<b><u>Classe(s) de danger relative au transport:</u></b>	3
<b><u>Groupe d'emballage:</u></b>	II
Étiquettes:	3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	364
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

## 15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

## 16. Autres informations



## Fiche de données de sécurité

EP 310 S - A

Date de révision: 03.05.2017

Page 7 de 7

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,3,11.

### Information supplémentaire

Les données indiquées reposent sur nos connaissances actuelles, mais ne représentent pas d'assurance absolue sur les caractéristiques du produit et ne justifient pas un rapport contractuel légal.

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*